

DOCUMENT DE RECHERCHE

7

RÉINVENTER LA CNUCED¹

**Document soumis au Groupe de personnalités éminentes créé en vue de
renforcer le rôle et l'impact de la CNUCED
Par Boutros Boutros-Ghali
Ancien Secrétaire général des Nations Unies
Président du Comité du Centre Sud**

CENTRE SUD

JUILLET 2006

¹ Ce document a été préparé par M. Muchkund Dubey, Président du Conseil indien pour le développement social, à la demande de M. Boutros Boutros-Ghali, Président du Comité du Centre Sud, et en étroite collaboration avec ce dernier, pour être présenté au Groupe de personnalités éminentes créé en vue de renforcer le rôle et l'impact de la CNUCED, présidé par M. Fernando Henrique Cardoso, ancien Président du Brésil.

LE CENTRE SUD

En août 1995, le Centre Sud est devenu une organisation intergouvernementale permanente de pays en développement. Le Centre jouit d'une pleine indépendance intellectuelle dans la poursuite de ses objectifs, qui sont de promouvoir la solidarité entre pays du Sud, la coopération Sud-Sud et la participation coordonnée des pays en développement aux forums internationaux. Il prépare, publie et distribue des documents d'information, des analyses stratégiques et des recommandations sur les questions économiques, sociales et politiques internationales concernant les pays du Sud.

Le Centre Sud bénéficie du soutien et de la coopération des gouvernements des pays du Sud et il collabore régulièrement avec le Mouvement des pays non alignés et le Groupe des 77. Ses études et prises de position sont établies en faisant appel aux capacités techniques et intellectuelles des gouvernements et des institutions du Sud, ainsi que des citoyens de ces pays. Les sessions de travail en groupe et de larges consultations impliquant les spécialistes des diverses régions du Sud, et parfois également du Nord, permettent d'étudier les problèmes courants dans le Sud, ainsi que de partager les expériences et les connaissances.

TABLE DES MATIÈRES

I.	LE MANDAT DE LA CNUCED ET LES DÉBUTS DE L'ORGANISATION	1
II.	LES ACOMPLISSEMENTS DE LA CNUCED.....	4
III.	LE DÉCLIN ET LA MARGINALISATION DE LA CNUCED.....	5
IV.	L'OPÉRATION DE SAUVETAGE À BANGKOK ET À SÃO PAULO.....	10
V.	LA VALIDITÉ CONTINUE DE LA CNUCED.....	13
VI.	LES ARGUMENTS EN FAVEUR DE LA REVITALISATION DE LA CNUCED	16
VII.	LA REVITALISATION DE LA CNUCED : SUGGESTIONS	18
	<i>A. La nécessité de points de vue différents et de pluralisme intellectuel</i>	<i>18</i>
	<i>B. Les organisations de société civile et la CNUCED.....</i>	<i>18</i>
	<i>C. La reviviscence du rôle de la CNUCED en matière de négociation.</i>	<i>18</i>
	<i>D. Adopter un point de vue global et intégré des questions économiques mondiales.</i>	<i>20</i>
	<i>E. Le rôle de al CNUCED en tant que centre pour l'harmonisation des politiques commerciales et de développement.....</i>	<i>21</i>
	<i>F. La coopération Sud-Sud, y compris le SGPC.....</i>	<i>21</i>
	<i>G. La CNUCED en matière d'assistance technique</i>	<i>22</i>
	<i>H. Aide au commerce</i>	<i>23</i>
	<i>I. Les mesures intérieures en faveur du développement vs un environnement favorable au développement.....</i>	<i>23</i>
	<i>J. La CNUCED dans le domaine du financement.....</i>	<i>24</i>
	<i>K. La CNUCED et les réformes des Nations Unies</i>	<i>24</i>
	<i>L. Protéger le mandat de la CNUCED</i>	<i>25</i>
	<i>M. Le rôle du G-77 dans la réinvention de la CNUCED.....</i>	<i>25</i>
VIII.	CONCLUSION	27

ACRONYMES

AMNA	Accès aux marchés pour les produits non agricoles (OMC)
CCI	Centre du commerce international
CNUCED	Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement
ECOSOC	Conseil économique et social (Nations Unies)
GATT	Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce
IED	Investissement étranger direct
FMI	Fonds monétaire international
OMPI	Organisation mondiale pour la propriété intellectuelle
OMC	Organisation mondiale du commerce
PMA	Pays les moins avancés
SGPC	Système global de préférences commerciales entre pays en développement

I. LE MANDAT DE LA CNUCED ET LES DÉBUTS DE L'ORGANISATION

La création, conformément à la Résolution 1995 (XIX) datée du 30 décembre 1964, de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) par l'Assemblée générale des Nations Unies était un point tournant dans l'histoire des Nations Unies. En effet, ce nouvel organe permettait à l'Organisation de mieux s'acquitter des fonctions prévues dans sa Charte relatives aux domaines économique et social et a marqué le début d'un âge d'or caractérisé par la coopération internationale pour le développement. Hélas, cette époque n'a pas duré très longtemps et elle a pratiquement pris fin au milieu des années 1970. Néanmoins, pendant cette courte période, l'énorme potentiel des dispositions de la Charte des Nations Unies relatives au domaine économique a été pleinement exploité.

Les fonctions de la CNUCED sont décrites au paragraphe 3 de la Résolution 1995 (XIX). Parmi ses fonctions principales, on compte celle de « Favoriser l'expansion du commerce international, principalement en vue d'accélérer le développement économique (...) ». Il s'agit là d'un mandat très vaste qui va au-delà de celui très limité de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) qui prévoit l'élimination des obstacles au commerce et une plus grande liberté des forces du marché dans le domaine du commerce. Ce mandat comprend des mesures visant à sauvegarder les intérêts des pays pauvres dans le système d'échanges multilatéral, à combler les lacunes du marché, notamment en ce qui concerne le commerce des produits de base et la négociation de modalités relatives à l'intervention de l'État, à faire face aux pratiques commerciales restrictives à l'échelle nationale et internationale, à relier les échanges à d'autres variables plus globales déterminantes pour le processus du développement, comme les questions monétaires, financières, technologiques, etc.

La deuxième fonction de la CNUCED est de « Formuler des principes et des politiques concernant le commerce international et les problèmes connexes du développement économique » (paragraphe 3 (b) de la Résolution 1995 (XIX)) ; c'est sur cette disposition que se fonde le rôle principal en matière de négociation de la CNUCED. En effet, cette dernière devait formuler des règles contraignantes non pas juridiquement mais moralement qui orientent l'établissement de politiques et de mesures relatives aux questions commerciales et de développement connexes. D'ailleurs, ce domaine est celui dans lequel la CNUCED a le mieux réussi.

De plus, la CNUCED devait également « prendre des mesures (...) en vue de la négociation et de l'adoption d'instruments juridiques multilatéraux dans le domaine du commerce (...) » (paragraphe 3(e) de la Résolution 1995 (XIX)). Les accords sur les produits de base négociés dans le forum de la CNUCED, par exemple, relèvent de cette catégorie. Il en est de même pour la Convention des Nations Unies de 1965 sur le commerce de transit des pays sans littoral qui a été négociée sous l'auspice de la CNUCED. Celle-ci a donc le mandat clair de servir de forum de négociation pour la formulation de règles non contraignantes et l'établissement d'instruments juridiquement contraignants.

La troisième fonction de la CNUCED est de « servir de centre pour l'harmonisation des politiques des gouvernements et des groupements économiques régionaux en matière de commerce et de développement, conformément à l'Article premier de la Charte [des Nations Unies] » (paragraphe 3 (f) de la Résolution 1995 (XIX)), selon lequel l'Organisation sera un centre où s'harmonisent les efforts des nations vers les fins communes de l'Organisation. Dans la description de cette fonction de la CNUCED, il est implicite que tous les États membres doivent soumettre leurs politiques commerciales et de développement connexes à la discussion et à une possible harmonisation dans le cadre des forums de l'organisation en question ; c'est exactement ce qui s'est produit pendant l'âge d'or de la CNUCED. D'ailleurs, un des sujets qui a été discuté pendant plusieurs sessions successives de la CNUCED et du Conseil du commerce et du développement dans le but de parvenir à un consensus

était les conséquences des politiques macro-économiques des pays développés sur les économies des pays en développement et sur l'économie mondiale dans son ensemble. Ces discussions avaient lieu dans le cadre du point à l'ordre du jour portant sur les liens étroits qui existent entre les secteurs monétaire, financier, commercial et de développement. Or, à la suite de ces débats, les pays développés ont retiré leurs politiques macro-économiques de l'arène de la CNUCED.

La CNUCED doit également « D'une manière générale passer en revue et faciliter la coordination des activités d'autres institutions appartenant au système des Nations Unies dans les domaines du commerce international et des problèmes connexes du développement économique (...) » (paragraphe 3 (d) de la Résolution 1995 (XIX)); il s'agit là d'une fonction de la plus grande importance. Cette disposition a fait de la CNUCED l'instrument principal dont se servaient l'Assemblée générale et le Conseil économique et social (ECOSOC) pour s'acquitter de leur rôle global prévu par la Charte dans le domaine économique.

La Résolution 1995 (XIX) de l'Assemblée générale ne prescrit pas précisément à la CNUCED de mener des activités d'assistance technique. Cependant, selon l'article 3 (c), qui autorise l'Organisation à « [s]oumettre des propositions pour l'application desdits principes et politique (...) », il lui est possible de présenter des propositions de coopération technique.

Dès le tout début, la CNUCED a assumé le rôle de point central du système des Nations Unies pour ce qui est du traitement intégré de tous les problèmes reliés au commerce et au développement. Dans le cadre de cet effort, on discutait et on traitait des questions reliées aux échanges, à la monnaie, aux finances, à l'endettement extérieur, à la création de capacités de production pour l'exportation, y compris à l'industrialisation, à l'expédition, aux assurances, au transfert de technologie et au développement des capacités technologiques, aux pratiques commerciales restrictives, aux groupements d'intégration régionale et à la coopération économique entre les pays en développement. L'Acte final adopté à la première session de la CNUCED est un témoignage éloquent de l'approche complète du commerce et du développement adoptée par l'Organisation dès le tout début.

Dans un contexte politique plus large, la CNUCED a acquis nombre d'autres rôles et caractéristiques qui n'étaient pas prévus dans la Résolution 1995 (XIX). D'abord, elle est devenue un forum où les pays en développement pouvaient remettre en question l'ordre mondial afin de le restructurer en éliminant les inégalités et les déséquilibres. Ces pays ont exprimé clairement cette intention dans la Déclaration conjointe des soixante-dix-sept pays en développement effectuée à l'issue de la CNUCED I où ils reconnaissent à la première phrase que la CNUCED I était « un pas important vers la création d'un ordre économique nouveau et juste ». Ainsi, par le biais de la CNUCED, le Groupe des soixante-dix-sept (G-77) a essayé de mettre en place de nouveaux principes et règles pour régir les relations économiques internationales et créer un environnement économique international qui favorise davantage le développement.

La CNUCED est également devenue l'instrument principal permettant d'articuler et de regrouper dans un cadre cohérent les demandes des pays en développement dans le domaine du commerce et du développement et le G-77, créé à l'image de la CNUCED, a joué un rôle complémentaire très important dans ce domaine. D'une part, le processus de la CNUCED a permis la création et le maintien du G-77 et, d'autre part, le Groupe, en adoptant des positions communes, facilitait grandement, à l'avantage à la fois des pays développés et en développement, le processus de négociation de l'Organisation. La Charte d'Alger, adoptée par le Groupe en préparation à la CNUCED II en 1968, est un des exemples les plus probants de la position commune du G-77.

Les pays développés, plutôt que de voir en cette réalité un phénomène néfaste pour leurs intérêts, l'applaudissaient et la qualifiaient de progrès. Un représentant des États-Unis à Genève de l'époque avait affirmé la chose suivante: « (...) au moins vous savez exactement ce à quoi vous avez affaire. Dans cette vue d'ensemble, le côté des demandes est clairement défini ». Par ailleurs, l'ensemble des demandes des pays en développement exprimé par le biais du G-77 a déclenché un en-

semble de réponses des pays développés exprimé par le biais de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).

Tout en insistant sur leur importance, les pays en développement faisaient de leur mieux pour essayer d'accommoder leurs demandes avec les préoccupations des pays développés. C'est dans ce but qu'ils ont convenu d'accorder une représentation plus que proportionnelle aux pays développés dans le Conseil sur le commerce et le développement, l'organe exécutif de la CNUCED. Ils ont également prévu des procédures de conciliation au sein du Conseil qui pouvaient être invoquées par n'importe quel État Membre pour ajourner un vote, lorsque le membre en question considérait qu'une proposition d'action avait des effets sérieux sur ses intérêts économique ou financiers. Bien que ces procédures n'aient jamais été invoquées, leur simple existence modérait les positions et, dans le cas de propositions contestées, elle poussait davantage au compromis qu'au vote. C'est pour cette raison que, à la belle époque de la CNUCED, la quasi-totalité des décisions importantes a été prise sans qu'il n'y ait désaccord.

Le programme complet que la CNUCED a établi pourrait paraître comme une duplication du programme d'autres organes et organisations du système des Nations Unies. Cependant, ce programme est bel et bien conforme à la Charte des Nations Unies et au mandat de la CNUCED en tant qu'organe de l'Assemblée générale des Nations Unies assumant le rôle global prévu par la Charte dans le domaine économique. Par ailleurs, comme l'a fait remarquer un représentant confirmé du Nord « Si la CNUCED se mêle des affaires de tout le monde, peut-être que tout le monde verra l'avantage de mieux s'occuper de ses propres affaires ».

II. LES ACCOMPLISSEMENTS DE LA CNUCED

En 40 ans d'existence, la CNUCED a accumulé les réalisations et elle compte maintenant à son actif une série impressionnante d'accomplissements, qui sont souvent considérés comme avant-gardistes et qui sont répertoriés dans les ouvrages reliés au domaine. En effet, la CNUCED a invité le Fonds monétaire international (FMI) à étendre son mécanisme de financement compensatoire ; elle a contribué à garder à l'ordre du jour l'octroi de liquidité supplémentaire au FMI en reliant cette dernière à la disposition concernant les ressources supplémentaires pour le développement ; elle a stimulé les discussions à la Banque mondiale sur le financement supplémentaire qui a eu des répercussions importantes sur la stratégie que la banque a ensuite adoptée pour favoriser le développement des pays en développement ; elle a pris des décisions qui ont aidé à mettre en œuvre les objectifs fixés en matière d'aide publique au développement et son travail sur la dette extérieure a mené à la création du Club de Paris et à l'élaboration de mesures pour réduire le poids de la dette ; elle a servi de cadre aux négociations du tout premier système généralisé de préférences ; elle a été le forum de négociation de quelques accords internationaux très importants sur les produits de base et, grâce à son Programme intégré pour les produits de base, elle a mis sur pied la structure d'un programme ambitieux pour la négociation et la mise en œuvre de ce type d'accords, y compris le financement de stock tampon pour la quasi-totalité des produits de base ayant un intérêt pour les pays de développement du point de vue des exportations. Le fait que ce programme n'ait jamais démarré est un problème tout à fait différent que nous n'aborderons pas ici.

Grâce à ses travaux de recherche et d'analyse de politique, la CNUCED est devenue le terrain fertile de nouvelles idées. Dans ses travaux, elle soulignait les inégalités et les anomalies qui se trouvaient dans des recoins jusque-là isolés et inexplorés de l'économie mondiale, comme les assurances, l'expédition, le transfert de technologie, etc. Ses études faisaient la lumière sur les termes de l'échange des pays en développement qui se détérioraient, le coût de l'aide liée pour les pays bénéficiaires, l'importance des obstacles non tarifaires, et le fossé qui existait entre les taux tarifaires nominaux et les taux de droit effectif. S'il existe aujourd'hui une plus grande transparence dans le système économique mondial, cette situation est largement due aux efforts incessants que la CNUCED a déployés, surtout durant ses premières années, pour montrer au grand jour les injustices du système. Un commentateur du Nord a écrit à peine quatre années après la mise en fonction de la CNUCED la chose suivante : « La CNUCED a sensibilisé les riches aux problèmes des pauvres, a donné de l'élan à de nouvelles propositions et a stimulé d'autres agences internationales à réexaminer et à intensifier leurs efforts ».

III. LE DÉCLIN ET LA MARGINALISATION DE LA CNUCED

Depuis le début des années 1980, les grandes puissances déploient des efforts concertés visant à écartier les Nations Unies de leurs fonctions dans le domaine économique et à réduire leur rôle et leur autorité de façon générale. Par conséquent, les fonctions, le programme et le discours des organes des Nations Unies dans ce domaine ont été altérés et les compétences fondamentales de leur secrétariat réduites.

La CNUCED fait partie des victimes de ce processus, elle constitue en fait la cible principale de cette offensive. Par conséquent, les délibérations intergouvernementales qui ont lieu au sein de la CNUCED ont été réduites à des mensonges et les travaux de recherche et d'analyse de politique de l'Organisation ont perdu leur élan, leur vivacité et leur particularité originels.

Les Conférences de Carthagène (1992) et de Midrand (1996) ont mis la touche finale au travail de démolition qui avait commencé 10 ans auparavant. En effet, à l'issue de ces conférences, le mandat et les fonctions de la CNUCED ont été drastiquement réduits et son inspiration ainsi que son orientation politiques ont été écartées du domaine et de la sphère originels établis dans l'Acte final, adopté pendant la CNUCED I en 1964.

La CNUCED a été transformée du tout au tout dans plusieurs domaines importants:

- (a) Elle a perdu son rôle en matière de négociation et est réduite à essayer de forger des consensus. Cette situation prévaut non seulement dans le domaine du commerce dominé par l'Organisation mondiale du commerce (OMC), mais également dans d'autres domaines comme la monnaie, les finances, les opérations invisibles, le transfert des technologies et les pratiques commerciales restrictives.
- (b) Sa capacité à effectuer des recherches et des analyses a progressivement été érodée. En effet, dans les domaines pour lesquelles elle a la permission de le faire, les recherches sont effectuées avec des moyens radicalement réduits et sont inscrites dans un cadre et une orientation idéologiques prédéterminés. Par ailleurs, certaines des tâches qui relèvent encore de sa responsabilité sont contestées. Ainsi, son projet phare, le Rapport sur le commerce et le développement annuel, ainsi que ses rapports sur l'Afrique et les pays les moins avancés (PMA), qui remettent en question les opinions conventionnelles, sont jusque-là tolérés.
- (c) On ne permet plus à l'Organisation de faire valoir une approche intégrée globale et complète du développement, qui était, à une époque, sa marque de commerce.
- (d) Au nom de la cohérence, on demande à l'Organisation d'adopter les tendances prépondérantes, en matière de mondialisation, de libéralisation et de stratégies de développement, que défendent les pays développés et leurs organisations internationales préférées, par exemple, le FMI et la Banque mondiale. On ne lui permet de remettre en question ni l'ordre établi du monde actuel, ni ses inégalités et ses déséquilibres. Finalement, l'Organisation a été écartée de tous les domaines où elle faisait valoir les positions qui s'opposaient à l'opinion dominante en matière d'économie. Ainsi, d'une part, la communauté internationale n'a plus pu être tenue au courant des autres façons possibles d'aborder les problèmes de l'économie mondiale et des relations économiques internationales et, d'autre part, la communauté intellectuelle n'a plus pu bénéficier d'un pluralisme autant du point de vue des pensées que de celui de la création de connaissances.

- (e) Le rôle de la CNUCED a été réduit à assister les pays en développement à intégrer l'économie mondiale dans des conditions terriblement inéquitables pour que ces pays puissent tirer profit au maximum de la mondialisation et de la libéralisation qui est à son service.
- (f) Ainsi, la CNUCED se concentre maintenant sur les politiques nationales des pays en développement et publie principalement des lignes directrices que ces pays doivent appliquer par eux-mêmes, ce qui fait de l'assistance technique l'une des pierres angulaires des activités de l'Organisation. Cependant, cette assistance dépend des donateurs et est utilisée par eux pour veiller à ce que les pays en développement bénéficiaires suivent ce qui constitue, de leur point de vue, les bonnes politiques.
- (g) Finalement, la CNUCED s'est pratiquement soustraite de son ancienne fonction qui consistait à soutenir le G-77 et ne joue plus aucun rôle dans le maintien de l'unité et de la cohésion du groupe.

À cause de tous ces éléments, de sérieux doutes sont émis au sujet de l'utilité et de l'efficacité de la CNUCED. Ce point de vue est même partagé par les pays en développement aujourd'hui pour lesquels la CNUCED ne constitue plus une priorité lorsqu'il s'agit de répartir leurs ressources limitées dans les différentes réunions d'organisations internationales.

La CNUCED VIII à Carthagène a ouvert la voie à la transformation idéologique et organisationnelle de l'Organisation et la CNUCED IX qui a suivi à Midrand a pratiquement conclu l'affaire. L'accord de Carthagène touchait à pratiquement tous les domaines de l'organisation: son mécanisme intergouvernemental, son mandat, l'orientation de son programme et sa méthode de travail. Après Carthagène, la CNUCED est devenue le premier organe des Nations Unies à avoir été transformé du tout au tout par le biais d'un accord intergouvernemental. C'est à ce moment-là qu'elle est passée d'un forum de négociation à un forum ayant pour fonction de forger des consensus, et que ses travaux d'analyse et de recherche ont commencé à porter essentiellement sur les politiques et les questions nationales. De plus, on a attribué de nouveaux mandats à ses organes subsidiaires de façon à ce qu'ils ne critiquent plus l'ordre établi et qu'ils proposent de nouveaux modèles qui aident les pays en développement à intégrer le système économique international.

Le changement idéologique a suivi son cours à Midrand. En effet, la CNUCED a, à ce moment-là, totalement abandonné son opposition au système international et a redéfini ses objectifs dans le contexte de la libéralisation et de la mondialisation. L'argument fourni pour défendre ce changement, que plusieurs pays en développement avait sans doute trouvé attrayant du point de vue de leurs intérêts à court terme, était le suivant: la CNUCED devait renoncer à sa position d'organisation idéologique et se remodeler pour être une institution pragmatique, axée sur l'action. On avait également ajouté qu'il serait dans l'intérêt des pays en développement que la CNUCED leur fournisse une assistance pratique pour qu'ils développent les capacités de profiter de l'ordre économique existant plutôt que de se livrer à cet exercice futile qu'est la contestation de l'ordre établi. C'est ainsi que, tout naturellement, le centre d'intérêt est passé de l'environnement favorable au développement aux problèmes de développement internes et que l'assistance technique a pris place au cœur des activités de la CNUCED.

Une innovation insidieuse introduite à Carthagène puis confirmée et élaborée davantage à Midrand était celle de *partenariat pour le développement*. Il s'agissait là d'une tentative de réduire l'importance du rôle des gouvernements et des mesures de politique dans le domaine du développement et de souligner le rôle de ce que l'on a appelé les acteurs non étatiques ou les organisations de société civile. Sous ce nom opportun, la place la plus importante était accordée au secteur privé, notamment les sociétés transnationales. Pour défendre l'idée, on a expliqué qu'à une époque où l'aide publique au développement était décroissante, il s'agissait là de la meilleure façon de mobiliser les ressources. Par conséquent, plusieurs réunions des partenaires pour le développement, y compris le Sommet de Lyon, ont été organisées par la CNUCED. Dans ce programme, on a soigneusement choisi

les secteurs, comme le commerce électronique, le bioalimentaire, la micro-finance, le mouvement mondial des biens et la gestion des risques, de façon à intéresser les partenaires privés et à ce qu'ils apportent des contributions importantes.

Dans la Déclaration de Midrand, on a affirmé que Carthagène avait proclamé « une nouvelle approche de l'aide au développement » et qu'il s'agissait de la mettre en pratique. Il est spécifiquement dit dans cette Déclaration que la tâche consistait à lancer « d'importantes réformes destinées à donner un sens nouveau et concret au partenariat pour le développement ». En ce qui concerne la mondialisation, on a déclaré que « les États qui sont membres de la CNUCED se fixent pour objectif l'intégration totale des pays en développement (...) dans l'économie mondiale et le système commercial international, afin que ces pays puissent profiter des avantages de la libéralisation et de la mondialisation. » Il y était également affirmé que la CNUCED devrait s'adapter à de nouvelles modalités économiques et institutionnelles créées par le processus de la mondialisation, la conclusion du Cycle d'Uruguay et la création de l'OMC.

Les Conférences de Carthagène et de Midrand ont réussi à amener les problèmes nationaux reliés au développement des pays en développement au centre du mandat et des préoccupations de la CNUCED. Au cours de ces deux conférences, on a insisté sur la création d'un cadre macro-économique stable grâce à des réformes et à des ajustements structurels, à des systèmes juridiques transparents, à la promotion de l'investissement privé, à la création des conditions permettant le flux de l'investissement étranger direct (IED), au développement des ressources humaines, à la satisfaction des besoins humains fondamentaux, à la promotion de la démocratie et à la primauté du droit, à une gouvernance transparente et responsable, ainsi qu'au respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales.

En ce qui concerne les mesures économiques, on a, dans la Déclaration de Midrand, insisté dans la mesure du possible sur celles visant à fournir des incitatifs pour le secteur privé et celles qui permettraient la création d'un environnement qui serait favorable à ce secteur, ce dernier comprenant les entreprises étrangères. Parmi ces mesures on compte le fonctionnement efficace du marché national, les politiques macro-économiques saines, les efforts visant à promouvoir l'épargne nationale et à attirer les capitaux étrangers, le savoir-faire et la technologie.

Dans la Déclaration de Midrand, on ne tarissait pas d'éloges sur les accords du Cycle d'Uruguay qui « définissent le cadre d'un système commercial multilatéral ouvert, fondé sur des règles, équitable, sûr, non discriminatoire, transparent et prévisible. » On y demande à tous les Membres de l'OMC de pleinement mettre en oeuvre et dans les délais les engagements qu'ils ont contractés dans le cadre de ces accords et on précise qu'« Il conviendrait de poursuivre la libéralisation du commerce dans les pays développés et dans les pays en développement. »

C'est à cette occasion que, pour la première fois, le rôle de l'entreprise dans la promotion du développement est incorporé dans le programme de la CNUCED. En effet, l'entreprise apparaît même dans le titre d'une des nouvelles commissions mises sur pied après la restructuration du mécanisme intergouvernemental de l'Organisation. Ainsi, l'accent est mis ici sur les mesures intérieures visant à promouvoir l'entreprise, comme un cadre juridique, une protection des droits de propriété intellectuelle et une privatisation adéquates, plutôt que sur les responsabilités des entreprises elles-mêmes et sur les pays accueillant les entreprises étrangères.

La Déclaration de Midrand appuie pleinement la position des pays développés favorisant l'établissement des règles dans le domaine des lois sur la concurrence et l'investissement, ce qui fait clairement de la CNUCED une organisation du Nord plutôt qu'une organisation du Sud. Selon la déclaration : « D'aucuns voudraient étendre le champ des discussions commerciales internationales à de nouveaux domaines. La politique de la concurrence est un nouveau domaine important. » Ainsi, on y expose des arguments en faveur de l'examen de politique de concurrence à l'échelle internationale en se fondant sur le fait que l'Accord sur les mesures concernant les investissements et liées au commerce (MIC) ont reconnu la nécessité d'examiner parallèlement la politique de concurrence et la politique

d'investissement. En ce qui concerne l'investissement, on décrit dans la Déclaration une des tâches de la CNUCED comme consistant à « [d]éfinir et [à] analyser les conséquences pour le développement de l'éventuelle élaboration d'un cadre multilatéral pour l'investissement (...) ».

En plus de provoquer un revirement total de la position idéologique de la CNUCED, la Conférence de Midrand a adopté des mesures lourdes de conséquence reliées à la restructuration du mécanisme intergouvernemental de l'Organisation et de son Secrétariat, changeant leur mode de fonctionnement, réduisant le nombre de réunions, uniformisant les publications, abaissant le budget et veillant à ce que ce qu'elle soit mieux coordonnée avec les autres organisations internationales.

De plus, le nombre de comités permanents de la CNUCED a été réduit de moitié et les comités ont été rebaptisés *commissions*. À la fois les noms et le mandat des commissions nouvellement créées indiquaient clairement le revirement idéologique qui avait eu lieu à Carthagène et à Midrand. Ainsi, les comités permanents sur les produits de base, les articles manufacturés, le financement et les invisibles, les transports maritimes et la coopération économique entre pays en développement ont été abolis. Parmi les trois commissions dont on a permis la mise en place, on compte la *Commission des entreprises, de la facilitation du commerce et du développement*. Une seule commission sur le commerce a été mise sur pied et elle combine les questions liées aux produits, aux services et aux produits de base. Pour ce qui est de la fabrication de produits manufacturés et du transport maritime, ils ont été rayés du vocabulaire de la CNUCED, quant aux questions de financement, elles ne figurent pas de façon autonome dans le programme et les travaux sur le financement du développement, y compris la dette extérieure, sont de moins en moins nombreux. Dans le mandat de toutes les commissions, l'accent a surtout été mis sur l'assistance technique et la question des services a été confinée à l'infrastructure des services reliée au commerce.

Une restructuration du Secrétariat proportionnelle à ces changements a également été mandatée par la Conférence de Midrand et mise en oeuvre par la suite. Ainsi, le nombre de services est passé de neuf à quatre et le changement le plus important dans cette réduction a été le démantèlement de la division du financement. De plus, les divisions d'articles manufacturés, de produits de base, de transports maritimes, et de coopération économique entre pays en développement ont également été supprimées. Comme dans le cas des commissions, à la fois dans les noms et le mandat des nouvelles divisions, l'accent était mis sur les questions nationales de développement et sur des domaines qui se prêtaient à l'extension de l'assistance technique. Finalement, pour les quatre divisions, la CNUCED a obtenu la permission de maintenir un bureau pour les PMA, les pays en développement sans littoral et les Petits États insulaires en développement.

L'ampleur de la perte pour les pays en développement, qui a résulté de la réduction radicale du mandat de la CNUCED réalisé grâce à la restructuration de son mécanisme intergouvernemental et de son Secrétariat, est à la hauteur des efforts continus et tenaces que ces pays avaient fournis lors de chaque accréditation du mandat de l'Organisation pour combattre la résistance des pays développés. Pendant ces deux sessions de conférences, les bénéfices obtenus par les pays en développement, fruits d'un dur labeur, ont été sacrifiés sans aucune contrepartie.

Le G-77 et le Secrétariat considéraient que le défi de la Conférence de Midrand était d'assurer la survie de la CNUCED. En effet, les pays développés les plus importants avaient menacé de se retirer de la CNUCED et de couper leur financement si elle n'était pas transformée de façon à aller davantage dans le sens des propositions qu'ils avaient faites. Au prix de l'approbation d'un changement dans l'esprit, le fondement et le mandat de l'Organisation, la Conférence de Midrand a réussi à sauver la CNUCED.

Dans le processus de réforme qui a suivi, le budget et le personnel de la CNUCED ont été drastiquement réduits, ce qui a pratiquement éliminé les compétences essentielles de l'Organisation. En effet, dans ses premières années, cette dernière attirait la fine fleur des économistes du monde entier, qui étaient motivés par l'idée de se mettre au service de la majorité des hommes vivant dans les pays en développement et de participer à l'établissement d'un ordre économique mondial juste et équitable

(ce qui était à la fois dans l'intérêt des mondes en développement et développé). Cependant, les experts ayant ces idéaux ont été, par le biais de mesures spécialement adoptées à cette fin, écartés ou repoussés de l'Organisation. Aujourd'hui, la réorientation du mandat et des programmes, et le type d'environnement que cela a créé ne sont pas susceptibles d'attirer de nouveaux talents hors pair et engagés, faisant du Secrétariat de la CNUCED un endroit de moins en moins stimulant.

La transformation de la CNUCED fait partie d'une stratégie globale des pouvoirs dominants. En effet, cette dernière vise à prévenir et à neutraliser les remises en question des systèmes et des structures existantes, à les contrôler, ainsi qu'à décourager et à désamorcer toute action collective menée par les pays en développement pour changer la structure du pouvoir économique mondial. Les pays développés ont globalement réussi dans leur mission grâce à la vulnérabilité des pays en développement et au changement du rapport des pouvoirs politiques dans le monde. Le déclin de la CNUCED fait partie de l'érosion générale du rôle de la Charte des Nations Unies dans le domaine économique et du transfert de la responsabilité dans ce domaine de l'Organisation aux Institutions de Bretton Woods et à l'OMC.

IV. L'OPÉRATION DE SAUVETAGE À BANGKOK ET À SÃO PAULO

Même pendant cette période difficile, caractérisée par les limitations de ressources et de personnel, la CNUCED parvenait encore à jouer un rôle correctif important en matière de nouvelles idées sur le commerce et le développement. Ainsi, l'Organisation a montré que le programme d'ajustement structurel de la Banque mondiale et du FMI avait provoqué la stagnation voire le ralentissement de la croissance dans plusieurs pays en développement. Elle a, en effet, souligné que le surendettement extérieur des pays en développement nuisait au processus de développement et que la libéralisation des marchés financiers ainsi que l'instabilité causée par les flux financiers mondiaux non réglementés constituaient une menace importante pour les pays en développement. De plus, elle a continué de défendre le rôle critique de l'État dans le développement, d'attirer l'attention sur l'instabilité et la chute des prix des produits de base et de mettre en garde contre les effets néfastes de la mondialisation en termes de l'accroissement des inégalités entre les pays développés et en développement.

Une partie du terrain idéologique cédé à Carthagène et à Midrand a été, dans une certaine mesure, reconquis à l'issue de la CNUCED X à Bangkok en 2000, en partie à cause des retombées de la crise financière asiatique et de l'échec de Seattle, et à l'issue de la CNUCED XI à São Paulo en 2004. En effet, le mandat originel de la CNUCED a été réaffirmé et la tendance favorisant l'idéologie néolibérale a été quelque peu renversée. De plus, on a clairement identifié les insatisfactions découlant de la mondialisation et radicalement remis en question les principes sous-jacents à l'ordre établi. Cependant, ce revirement ne se faisait que du point de vue théorique car, dans la pratique, les changements entrepris après les Conférences de Carthagène et de Midrand continuaient de déterminer la réalité sur le terrain. En effet, les délibérations effectuées au sein des organes intergouvernementaux de la CNUCED constituaient toujours des mensonges. De plus, dues aux importantes réductions budgétaires, l'expertise dont disposait le Secrétariat n'était pas suffisante pour faire face au mandat recouvré et additionnel de l'Organisation dans le domaine de la recherche et de l'analyse. Finalement, les activités de la CNUCED étaient toujours constituées d'une assistance technique qui dépendait des donateurs, ce qui éloignait l'organisation de son mandat originel.

Par ailleurs, malgré une correction raisonnablement rigoureuse de la tendance idéologique, la plupart des idées relatives aux politiques néolibérales introduites à Carthagène et à Midrand ont également été confirmées. On a déclaré, dans le Plan d'action de Bangkok, que bien que la mondialisation pose de graves problèmes, « (...) elle offre de nouvelles perspectives d'intégration des pays en développement dans l'économie mondiale. » On a également souligné dans le Plan d'action de la même conférence, d'une part, le rôle significatif des facteurs nationaux, comme la démocratie, la primauté de la loi, la gouvernance et l'endigement de la corruption, dans le développement, et, d'autre part, l'importance du développement de l'entreprise.

Cependant, l'idée principale du Plan d'action de Bangkok est la remise en question de l'utilité et de la viabilité du principe néolibéral. Dans le Consensus de São Paulo, on affirme qu'il n'existe pas une convergence automatique des économies ouvertes, qu'il ne peut exister une approche unique du développement et que les pays en développement devraient disposer de la flexibilité de choisir les mesures de politique qui conviennent le mieux à leur développement. Dans ce document, on conseille aux pays en développement d'« adopter une approche stratégique et progressive de la libéralisation, fondée sur une analyse approfondie du potentiel d'exportation des secteurs clefs. » Selon le Plan d'action de Bangkok, la libéralisation des échanges doit respecter les objectifs de développement. Dans ce document, l'évaluation de l'accord du Cycle d'Uruguay est plus équilibrée et réaliste.

Ces deux documents relèvent de façon exhaustive les éléments négatifs des systèmes internationaux financier et commercial actuels. Ainsi, on y énumère tous les problèmes auxquels font face les pays en développement dans le système commercial international, dont le fait que la libéralisation du

marché du travail évolue plus lentement que celle du capital. On y trouve également une analyse détaillée des problèmes engendrés par les subventions à l'agriculture des pays développés et des problèmes liés aux produits de base.

La question de la cohérence de politique a également été traitée d'un point de vue très différent. En effet, au lieu d'utiliser la cohérence comme excuse pour amener le FMI, la Banque mondiale et l'OMC à respecter les normes, la CNUCED a mis l'accent sur la cohérence des politiques à l'échelle nationale et internationale. De plus, au lieu de veiller à la cohérence avec les politiques du FMI, de la Banque mondiale et de l'OMC, on demande instamment à ce que la coopération étroite avec ces organisations continue « pour accroître les synergies, la cohérence, la complémentarité et la concertation dans le domaine des politiques (...) d'éviter tout chevauchement. »

Dans le Plan d'action de Bangkok, on définit la CNUCED comme une organisation « particulièrement bien placée pour examiner [l]es questions [de financement, de technologie, d'investissement et de développement durable] et amener les pays à s'entendre sur une reformulation des politiques dans l'optique du développement, à l'heure de la mondialisation ». En essayant de redonner un rôle à la CNUCED dans le domaine du financement, le Plan d'action aborde la question en détail. On y affirme qu'en ce qui concerne le financement et les questions monétaires, le travail de la CNUCED devrait être d'y introduire la dimension du développement et de se concentrer sur le financement en faveur du développement. Selon ce même document, la CNUCED devrait également prendre part au débat concernant les questions reliées au renforcement et à la réforme des institutions financières internationales. Ainsi, on a particulièrement attiré l'attention sur l'analyse des causes et des effets des crises financières et sur la participation au débat concernant les mesures permettant de prévenir de telles crises, leur gestion et leur résolution. Cependant, au moment de mettre en œuvre ce mandat, aucun geste concret n'a été effectué et on est passé à la Conférence de Monterrey sur le financement du développement et à son suivi.

Pendant ces deux conférences, on a également prescrit à la CNUCED de travailler dans le domaine de la protection des ressources biologiques et des répercussions de la biotechnologie sur le développement, ainsi que d'analyser la dimension du développement des droits de propriété intellectuelle, y compris la protection des ressources génétiques et du folklore et le partage juste et équitable des bénéfices qu'elles engendraient. On lui a demandé aussi de travailler dans le domaine de l'environnement et du développement, en touchant à tous les éléments du domaine, et de déterminer toutes les répercussions des règles commerciales, qu'elles soient nouvelles ou existantes, sur les perspectives de développement des pays en développement. On a confirmé sa compétence en matière de suivi et d'analyse, des tendances relatives à l'aide publique au développement et à l'endettement extérieur, en vue de proposer des politiques de remplacement. Finalement, on lui a confié l'analyse du rôle de l'IED dans le processus de développement et on l'a encouragée « à renforcer ses capacités afin d'aider les pays à participer de manière effective à ces initiatives [régionales et interrégionales] ».

Le Consensus de São Paulo introduit, et il s'agit d'une première pour ce qui est d'un document de consensus des Nations Unies, un nouveau grand concept qui intéresse les pays du Sud, soit l'importance pour les pays en développement de disposer d'un espace politique adéquat. En effet, selon le paragraphe 8 du Consensus, « Il appartient à chaque gouvernement d'évaluer les avantages découlant de ces règles et engagements internationaux et les contraintes dues à la perte d'autonomie. » Il y est ajouté qu'« il est particulièrement important pour les pays en développement que tous les pays prennent en compte la nécessité de concilier au mieux marge d'action nationale et disciplines et engagements internationaux. » Cependant, il est nécessaire de noter que l'espace politique demeure un sujet litigieux, dans la mesure où certains pays puissants refusent toute référence à ce concept au sein de la CNUCED.

La nouvelle géographie du commerce mondial est une autre notion intéressante introduite à São Paulo. Selon le document *L'esprit de São Paulo* au paragraphe 13: « une part importante de la croissance mondiale trouve son origine dans les pays du Sud. Cette nouvelle tendance contribue à créer une nouvelle géographie du commerce mondial. »

Le Consensus de São Paulo présente une caractéristique intéressante, celle de mettre l'accent sur les secteurs dynamiques qui « offrent aux pays en développement des perspectives commerciales nouvelles ». Selon ce document, améliorer la participation des pays en développement dans ces secteurs est importante pour concrétiser les gains pour le développement du commerce international.

Ainsi, la CNUCED avait, à Bangkok et à São Paulo, un programme plus qu'ambitieux sans pour autant obtenir de ressources humaines ou financières supplémentaires pour pouvoir y faire face. Dans ce contexte, on ne peut qu'arriver à la conclusion suivante : les pays développés ont calmé les pays en développement en offrant, d'un côté, à la CNUCED un mandat très vaste et, de l'autre, en lui retirant la capacité de traiter de problèmes graves.

V. LA VALIDITÉ CONTINUE DE LA CNUCED

La raison d'être de la CNUCED est fondée sur la remise en question du *statu quo* de l'ordre économique mondial et la recherche d'une transformation et d'une démocratisation des relations économiques internationales. Il est entendu qu'une telle remise en question requiert un pluralisme de points de vue concernant les questions de politiques économiques, de renforcement du Sud et de la considération du développement comme question centrale dans les débats multilatéraux et comme préoccupation prioritaire de la communauté internationale. Ces objectifs ainsi que ce rôle demeurent valides.

La CNUCED avait placé le développement au coeur des préoccupations de la communauté internationale. Puis, après avoir brièvement été éclipsé par la libéralisation et la mondialisation présentées comme des synonymes, le développement a repris son rôle central. Selon le document *L'esprit de São Paulo*: « Malgré tous les efforts déployés aux niveaux national et international pour promouvoir la croissance, le développement reste au coeur des préoccupations mondiales. Les disparités entre pays développés et pays en développement qui caractérisaient le monde du début des années 60 existent encore aujourd'hui. En fait, le fossé entre les deux catégories de pays s'est creusé à de nombreux égards. Si, pour de nombreux pays, la mondialisation a créé des défis importants et ouvert de nouvelles possibilités, ses conséquences ont été très inégales d'un pays à l'autre et à l'intérieur des pays. »

On se rend de plus en plus compte que la libéralisation et la mondialisation ne peuvent pas être des buts en soi, mais qu'elles ne peuvent qu'être des moyens menant au développement. De plus, les éléments empiriques montrent que le principe néo-libéral n'a pas réussi à mener au développement dans la grande majorité des pays où il a été institué comme politique, on peut même affirmer que beaucoup des pays qui ont adopté ce principe ont échoué. En effet, plusieurs d'entre eux ont été victimes d'un processus de désindustrialisation alors que d'autres ont plongé dans des crises financières qui ont détruit les gains en matière de bien-être, qu'ils avaient mis plusieurs dizaines d'années à acquérir. De plus, dans nombreux de ces pays, les classes défavorisées ont été encore plus marginalisées qu'elles ne le sont déjà et les gains sociaux, acquis pendant les premières années de leur indépendance nationale, ont pratiquement été éliminés. Il a également été montré que la croissance ne résulte pas d'une simple libéralisation des forces du marché, mais principalement du développement des ressources humaines, de la construction de l'infrastructure et des structures nécessaires pour la production, ainsi que de la mise sur pied d'institutions qui peuvent améliorer et maintenir le développement humain et les structures de production. En fait, l'expérience montre que les structures de production sont une condition *sine qua non* à la production de biens.

Les déséquilibres que la CNUCED avait commencé à réduire ont non seulement persisté, mais se sont accentués. En effet, le fossé séparant les pays développés des pays en développement s'est élargi et les asymétries ont gagné en importance. Or, les déséquilibres mondiaux sont encore le plus grand obstacle au développement et une des sources principales de l'instabilité sociale et politique et de conflits entre pays, d'une part, et à l'intérieur des pays, d'autre part, et, par conséquent, une menace pour la paix et la sécurité.

Quelques-unes des préoccupations principales de la CNUCED au moment de sa création étaient les problèmes liés aux produits de base, les flux de ressources, l'endettement extérieur, le protectionnisme en matière d'agriculture, les obstacles non tarifaires, le fossé technologique et les asymétries de différentes sortes. Étant donné que les efforts déployés par la communauté internationale depuis 50 ans pour mettre fin à ces problèmes n'ont pas été très fructueux et que ces derniers continuent d'empoisonner l'économie mondiale et les relations internationales, ces questions font toujours partie du programme international, justifiant ainsi l'existence de la CNUCED.

Aujourd'hui les questions internationales sont plus étroitement reliées qu'auparavant et sont, par conséquent, plus complexes. Ainsi, les solutions à des questions aussi complexes ne peuvent être appliquées uniformément à tous les pays et à toutes les situations. Elles requièrent l'exploration de plusieurs voies, l'élaboration de variantes en matière d'approches du développement et de stratégies dans le domaine, ainsi qu'une mise en œuvre dans un ordre et à des moments différents. La CNUCED est le meilleur endroit et forum pour explorer ces voies, élaborer ces stratégies et prévoir la séquence et le moment de leur mise en œuvre.

La CNUCED demeure une organisation unique et possède un mandat et une compétence qu'aucune autre organisation du système des Nations Unies ne possède. En effet, il s'agit de la seule organisation dont le mandat prévoit explicitement l'analyse des relations étroites qui existent entre le commerce, le financement, la technologie et le développement et les débats sur le sujet. Elle a été la principale source de nouvelles idées dans le domaine du financement et, même aujourd'hui, elle a le mandat de traiter de ces questions. La CNUCED est également l'organe privilégié du système des Nations Unies pour récolter des données, publier des rapports et fournir un espace pour discuter de la question de l'investissement. Finalement, le seul rapport mondial sur l'investissement mondial qui apparaît à intervalle régulier est publié par cette organisation, même si un nouvel examen de ce rapport est nécessaire pour s'assurer qu'il traite des dimensions de développement de l'IED.

La Commission de l'investissement, de la technologie et des questions financières connexes de la CNUCED est le seul organe intergouvernemental au sein des Nations Unies qui traite de l'investissement et de questions connexes. L'Organisation a également pour mandat d'analyser de façon continue la dimension de développement dans les accords d'investissement internationaux.

La CNUCED est le point focal des Nations Unies pour ce qui est des entreprises transnationales et des questions traitant de la science et de la technologie au service du développement. Il s'agit de l'organisation préoccupée par l'*Ensemble de principes et de règles équitables convenus au niveau multilatéral pour le contrôle des pratiques commerciales restrictives* et qui a servi de cadre à leur négociation ; elle organise d'ailleurs la cinquième conférence chargée de revoir tous les aspects de l'Ensemble.

Après la Conférence de Carthagène, la Division de science et de technologie qui se trouvait au siège des Nations Unies a été transférée à la CNUCED. Bien que la Commission de la science et de la technique au service du développement, son homologue intergouvernemental, continue de fonctionner comme un organe subsidiaire de l'ECOSOC, elle a tout de même recours aux services de la CNUCED. Celle-ci n'est plus impliquée dans l'établissement de normes dans ce domaine.

Par ailleurs, aucune autre organisation que la CNUCED n'a été engagée aussi profondément ni pour une aussi longue période dans les questions reliées à l'intégration régionale, que l'on considère comme un élément critique pour la croissance par substitution des importations, notamment pour les plus petits pays en développement. D'ailleurs, jusqu'à il y a quelques années, la CNUCED était une référence en matière de connaissances dans ce domaine. De plus, elle a le mandat d'analyser les tendances liées à l'évolution des groupements régionaux et sous-régionaux et de leur fournir un soutien sous forme d'analyses et de conseils.

Auparavant, la CNUCED avait une division en bonne et due forme dont le travail portait sur la coopération économique entre les pays en développement et un des instruments importants de cette coopération, le Système global de préférences commerciales entre pays en développement (SGPC) avait été négocié sous son égide. L'Organisation appuie également le cycle de négociations entrepris dans le cadre du SGPC qui a commencé à la suite d'une décision prise à la Conférence de São Paulo.

Finalement, la CNUCED est l'organisation principale du système des Nations Unies entreprenant des recherches sur les problèmes économiques des PMA, sur les pays sans littoral et les Petits États insulaires en développement. En effet, elle publie régulièrement des rapports sur le sujet et pré-

pare des documents proposant des approches en matière de politique pour les aider à faire face à ces problèmes, et ce, sans compter l'assistance technique qu'elle leur fournit.

Ce tableau dépeignant le caractère unique de la CNUCED ne serait pas complet si l'on ne faisait pas référence à la publication phare de l'Organisation, le Rapport sur le commerce et le développement. Il s'agit de l'outil le plus important pour la remise en question, bien qu'elle soit maintenant faite de façon moins virulente, plus prudente et mitigée, du principe néo-libéral dominant relié au développement. Par conséquent, il n'est pas surprenant que ce Rapport soit l'objet de critiques virulentes depuis un moment.

Malheureusement, la plupart des mandats et des rôles uniques cités ci-dessus n'existent aujourd'hui que sur papier car on interdit à l'Organisation de les assumer, en lui faisant subir d'importantes pressions et en lui brandissant la menace du retrait des ressources. De plus, certains rôles et mandats sont remplis de façon routinière, ce qui réduit leur impact à la fois intellectuel et pratique en matière d'influence des politiques, alors que d'autres sont partagés entre le Secrétariat de la CNUCED à Genève et le Département d'affaires économiques et sociales du siège social des Nations Unies.

VII. LES ARGUMENTS EN FAVEUR DE LA REVITALISATION DE LA CNUCED

Il est nécessaire de donner un nouveau souffle à tous ces mandats uniques et d'amener les rôles et les fonctions de la CNUCED aussi loin que possible. En effet, ces derniers sont essentiels pour les intérêts des pays en développement et de la communauté internationale dans son ensemble, mais il n'existe aucun autre organe des Nations Unies qui ait le mandat ou les compétences de s'acquitter de ces mandats et de remplir ces fonctions.

C'est actuellement le moment propice pour repenser la CNUCED en tant qu'organe choisi des Nations Unies pour s'acquitter des fonctions globales prévues par la Charte dans le domaine économique. Les pays en développement ont de plus en plus à redire à la mondialisation et à la ruine absolue des économies de plusieurs de ces pays, entraînée par l'imposition à tous, sans différence aucune, de politiques de libéralisation. Ces pays comptent sur le système des Nations Unies pour qu'il leur propose de nouvelles idées et qu'il leur suggère des approches différentes qui permettraient de traiter des problèmes structurels du développement ; la CNUCED est non seulement l'organisation du système des Nations Unies capable de fournir ce type d'idées et de solutions de remplacement, mais elle est mandatée pour le faire. Les pays en développement se sont maintenant rendu compte que leurs problèmes économiques ne pouvaient pas être résolus dans le cadre de la mondialisation et de la libéralisation et qu'ils ne peuvent être traités que sous la rubrique du développement, qui constitue le domaine de travail de la CNUCED dans le système des Nations Unies.

Les pays en développement, notamment les PMA, se sont récemment rendu compte que l'ouverture de leurs économies aux produits, aux services et aux investissements étrangers ne les avait pas forcément aidés. Ils sont donc réticents à poursuivre la libéralisation car ils craignent que cette dernière n'accentue la désindustrialisation et n'entrave les perspectives de développement du secteur des services. C'est pour cette raison que, à la Conférence ministérielle de l'OMC à Hong Kong, ils ont fait leur possible pour ne pas céder du terrain dans les négociations sur l'Accès aux marchés pour les produits non agricoles (AMNA) et sur les services.

Étant donné que les pays en développement ont mis les pays développés sur la défensive sur la question des subventions intérieures à l'agriculture, les négociations de l'OMC sur le sujet risquent peu d'évoluer tant qu'il n'y aura pas d'avancée dans le domaine. En ce qui concerne les services, les pays développés semblent principalement intéressés à ouvrir les marchés des pays en développement, dans la mesure où ils ont peu offert en matière de libéralisation des services qui intéressent les pays en développement. De toute façon, la libéralisation des échanges se fait aujourd'hui à l'échelle régionale ou sous-régionale dans le cadre de processus d'intégration économique plutôt que de façon multilatérale dans le cadre de l'OMC. Or, la CNUCED a un mandat spécifique relié à l'intégration régionale et sous-régionale et a longtemps joué un rôle dans ce domaine.

Cette évolution a montré les limites de l'OMC dont la sphère d'activités se rétrécit à vue d'oeil, entre autres parce que l'Organisation n'a pas réussi à faire de son forum l'arène de l'établissement de règles et des questions qui ne sont pas reliées au commerce, comme l'investissement et la politique de la concurrence. La débâcle à Seattle et à Cancun et le demi-échec de la réunion ministérielle de Hong Kong sont les signes apparents de ce malaise général, ce qui donne à la CNUCED l'occasion de reprendre son rôle de meneur dans le domaine du commerce et du développement.

Les pays en développement deviennent également de plus en plus conscients et se rendent compte des conséquences néfastes de la perte d'autonomie que provoque l'établissement de politiques macro-économiques, autonomie qu'ils ont perdu pendant ces 25 dernières années en mettant en oeuvre des programmes d'ajustement structurel qui ont été suivis d'une politique de stabilisation et de libéra-

lisation. Ils veulent donc regagner autant d'espace que possible et peser le pour et le contre avant d'en céder davantage; la CNUCED est l'entité la mieux placée pour les conseiller et les aider à faire ce choix important.

La revitalisation de la CNUCED dépend en grande partie de l'unité, du dynamisme et de l'objectif du G-77. Le fonctionnement effectif récent de certains groupes de pays en développement au sein du forum de l'OMC a de bonnes chances de donner un souffle de dynamisme et de détermination au G-77. Le G-20 et le G-33 ont fonctionné de façon efficace à l'OMC notamment parce que les pays membres de ces groupes ont pris conscience de la menace que représentait pour leurs intérêts économique la position agressive et rigide adoptée par les pays développés. Ces groupes ont rejoint le G-90, consistant majoritairement de PMA pour former le Grand G-110 afin de sauvegarder leurs intérêts. Les pays en développement devraient se rendre compte que les moyens les plus efficaces de sauvegarder leurs intérêts sont d'affronter l'idéologie dominante à laquelle adhèrent l'OMC et les pays développés de façon individuelle et collective et de proposer des idées et des approches reliées aux politiques qui soient différentes. La CNUCED est le seul forum multilatéral où ces tâches peuvent être entreprises.

VII. REVITALISATION DE LA CNUCED : SUGGESTIONS

A. La nécessité de points de vue différents et de pluralisme intellectuel

La première condition à la revitalisation de la CNUCED, et celle qui doit être remplie en premier lieu, est de reconnaître qu'il est nécessaire d'aborder les politiques économiques d'un point de vue différent, soit celui du développement. Il n'existe pas de stratégies ou de politiques de développement qui puissent être appliquées à toutes les régions, à tous les pays et dans toutes les circonstances car elles dépendent largement de quel point de vue on regarde les problèmes. La CNUCED joue un rôle louable en proposant des politiques et des stratégies de développement différentes de celles proposées par les Institutions de Bretton Woods, qui reflètent essentiellement les intérêts et les priorités des pays développés. Depuis le début des années 1980, toutes les organisations du système des Nations Unies, y compris la CNUCED, ont été obligées, étant soumises à des pressions de différents types, de respecter le point de vue dominant, même si l'on avait clairement montré qu'il avait gravement mis en péril les intérêts des pays en développement. Les arguments en faveur de la reviviscence du pluralisme intellectuel dans le système économique international sont de plus en plus nombreux et la CNUCED est la seule organisation à être en position d'entreprendre cette tâche.

B. Les organisations de société civile et la CNUCED

Dans la mesure où la CNUCED a dû se conformer au point de vue dominant sur les politiques de développement, ce sont les organisations de société civile qui se sont chargées de fournir des points de vue différents. En effet, de nombreuses organisations ont mis en place leur propre capacité de recherche sur les questions d'économie internationale et ont, par conséquent, remplacé la CNUCED dans son secteur d'activités le plus important.

Cependant, en raison de limites évidentes reliées aux ressources et à la priorité, le travail de recherche effectué par les organisations de société civile n'est, sauf exception, pas suffisamment rigoureux et scientifique pour convaincre les observateurs neutres, d'une part, et les intellectuels de droite et les décideurs du Nord, d'autre part. Ainsi, si la CNUCED réinvestissait son ancien rôle consistant à proposer, grâce à son travail de recherche et d'analyse, de nouvelles perspectives, elle pourrait combler le fossé qui s'est creusé dans le domaine du pluralisme intellectuel et donner une cohérence, une plus grande rigueur et rationalité et, par conséquent, une plus grande crédibilité au travail de ces organisations. Ce rôle permettrait également à la CNUCED de recommencer à aider les pays en développement à se faire entendre et de les rendre généralement plus forts dans les négociations sur les questions économiques internationales.

C. La reviviscence du rôle de la CNUCED en matière de négociation

Le mandat original de la CNUCED comprend sans aucun doute un rôle en matière de négociation. Cependant, la distinction récente qui a été effectuée entre les négociations et la formation d'un consensus est non seulement erronée, mais elle a expressément été établie pour priver la CNUCED de son rôle en matière de négociation. En effet, la formation de consensus requiert des négociations et la distinction entre les deux processus se fait surtout sur le type de textes à négocier, qui peut être constitué de nor-

mes, de principes, de lignes directrices, d'une part, ou d'instruments juridiques, d'autre part. La CNUCED a le mandat de négocier à la fois ces deux catégories de textes et cette autorité ne devrait pas lui être enlevée. Bien que plusieurs instruments juridiques aient été négociés dans le cadre du forum ou sous l'égide de la CNUCED, les accomplissements principaux de l'Organisation dans ce domaine reposent sur la négociation de textes qui relèvent de la catégorie des règles non contraignantes. Dans les dernières années, même ce rôle indispensable a été réduit et il devrait lui être totalement restitué.

Les pays en développement sont partiellement responsables de l'érosion du rôle en matière de négociation de la CNUCED dans le domaine de l'établissement de règles non contraignantes. Ils ont, en effet, déplacé à l'OMC des questions comme les ressources financières, les dettes, les problèmes de produits de base et le transfert de technologie qui ne peuvent pas faire l'objet de traitement dans le cadre contractuel de l'OMC. Sur ces questions, toutes les concessions doivent être faites par les pays développés, desquels il n'est pas attendu de convenir de régimes dans des domaines qui offrent la possibilité d'appliquer des mesures de rétorsion. La seule façon pour les pays en développement de convaincre les pays développés à avancer dans ces domaines est d'exercer une pression morale et politique, soit précisément l'objectif des règles non contraignantes.

Certains diront que ces questions ont été incluses dans le programme de l'OMC pour donner un poids aux pays en développement dans les négociations avec les pays développés. Cependant, les faits montrent le contraire, dans la mesure où cette situation a permis aux pays développés d'offrir des concessions orales, et uniquement sous forme orale comme c'était le cas dans le cadre du Programme de Doha pour le développement, pour extirper des concessions significatives en matière de libéralisation aux pays en développement. De plus, les discussions sur ces points ont été utilisées pour faire naître la discorde dans les rangs des pays en développement. De toute façon, les pays en développement sont dépassés à l'OMC car ils doivent traiter à la fois de questions faisant partie du cadre contractuel de l'OMC et de celles qui, de par leur nature même, ne peuvent réellement avancer dans ce contexte. Dans ce processus, les pays en développement ont, sans le vouloir, contribué au plan des pays développés visant à retirer à la CNUCED son rôle en matière de négociation.

Ainsi, un des gestes importants que les pays en développement peuvent effectuer pour que la CNUCED récupère ce rôle est de confiner l'établissement de règles à l'enceinte de la CNUCED et de ne pas perdre leur temps, leur énergie et leurs ressources à en discuter à l'OMC. Parmi les points que l'on peut déplacer à la CNUCED pour l'élaboration de règles non contraignantes, on compte la politique de concurrence, les questions d'investissement, la conduite des entreprises transnationales et le transfert de technologie. Par ailleurs, plusieurs des points figurant dans d'autres catégories dans cette section pourraient également faire partie de ce processus d'établissement de règles.

En ce qui concerne la négociation d'instruments juridiques, la CNUCED pourrait considérer la possibilité de négocier des accords de réglementation de marché pour certains produits de base qui sont exposés à des fluctuations et des baisses de prix marquées.

La CNUCED devrait également jouer le rôle de garde-fou et offrir un forum aux pays en développement pour qu'ils puissent discuter entre eux et élaborer des positions communes sur des questions négociées à l'OMC, à la Banque mondiale, au FMI, à l'OMPI, etc. Le manque dans ce domaine a également été comblé par les organisations de société civile qui, cependant, le font de façon ni très efficace ni très convaincante.

Finalement, les distorsions introduites, à la demande des grandes puissances, dans les procédures reliées au mécanisme intergouvernemental de la CNUCED qui ont affaibli les fonctions de l'Organisation en termes de négociation doivent être retirées. Un des changements déconcertants qui a été effectué dans ce sens était de convertir les sessions du Conseil du commerce et du développement, ainsi que celles de ses organes subsidiaires et de ses groupes d'experts en des séminaires où des experts venant de l'extérieur et des représentants d'agence sont invités à prononcer des conférences. Il s'agit là d'une stratégie principalement mise en place pour affaiblir la fonction reliée à la représenta-

tion et à la négociation de ces organes. S'ils veulent constituer de véritables forums de négociation, ces organes n'ont pas l'ampleur nécessaire pour travailler sur autre chose.

D. Adopter un point de vue global et intégré des questions économiques mondiales

Un des avantages et une des caractéristiques uniques de la CNUCED des premiers temps étaient de mener des analyses intégrées de questions clés faisant partie du programme de coopération internationale, et ce, en s'inscrivant dans un cadre conceptuel complet. Ces analyses, surtout utilisées dans le Rapport du Secrétaire général au Conseil et dans les conférences de la CNUCED, ainsi que dans le Rapport annuel sur le commerce et le développement lancé en 1981, servaient de base aux discussions, aux délibérations et aux actions intergouvernementales.

Aujourd'hui, ce type d'analyses n'existe plus dans le système des Nations Unies. Elles doivent donc être restituées, surtout pour ce qui est des recherches et des analyses entreprises par le Secrétariat par le biais d'un mécanisme intergouvernemental. Ainsi, la CNUCED devrait redevenir le point focal d'une approche intégrée de la coopération internationale pour le développement et les différentes questions sectorielles ou spécifiques à un domaine, qui sont aujourd'hui débattues de façon isolée dans les différentes organisations du système des Nations Unies, devraient être regroupées par la CNUCED pour une analyse fondée sur l'intégration. Les sujets qui se prêtent bien à ce type d'analyses pourraient être les suivants :

- (a) La mondialisation de tous les points de vue – son potentiel et les malaises qu'elle engendre, ses composantes reliées à la marginalisation et l'homogénéisation, sa tendance à imposer l'uniformité en matière de politiques, le fait qu'elle soit menée par la politique et qu'elle soit un instrument de domination pour les pays et les intérêts dominants et puissants du Nord.
- (b) Les différentes facettes de la question de l'énergie.
- (c) L'environnement, le commerce, la nourriture, la biodiversité, la durabilité et le rôle des droits de propriété intellectuelle.
- (d) La fourniture et la gestion de biens publics internationaux, les ressources du patrimoine mondial (fonds marins et espace), le mécanisme international de réglementation pour le patrimoine mondial, la fourniture de biens et de services publics internationaux.
- (e) Une analyse intégrée des manipulations du marché et de ses déficiences, ainsi que des moyens à utiliser pour y faire face, y compris les crises financières, les déficiences des marchés des produits de base, le protectionnisme agricole et les pratiques commerciales restrictives.
- (f) Une analyse des déséquilibres et des inégalités qui ont lieu dans les systèmes commerciaux et financiers internationaux. Ces analyses pourraient couvrir la plupart des questions de la « mise en œuvre » discutées au sein de l'OMC. De nos jours, les inégalités et les déséquilibres sont non seulement celles qui ont toujours existé, mais celles qui ont découlé de la mise en œuvre récente d'accords et de régimes. Une discussion menée au sein de la CNUCED s'inscrivant dans un cadre conceptuel intégré sur la question des inégalités et des déséquilibres pourrait être très utile pour augmenter la pression exercée et pour préparer des arguments empiriques et théoriques en faveur de la révision de ces régimes et accords.

- (g) Une nouvelle convention sur le commerce et le développement remettant à jour et codifiant les exceptions aux différentes règles élaborées pour faire du système économique mondial un système juste et équitable et de l'environnement économique mondial, un environnement favorable au développement. Cette convention pourrait intégrer, circonscrits dans un cadre conceptuel unifié, des éléments des règles reliées aux préférences, d'autres actions favorables aux pays en développement comme la Partie IV du GATT (1994), la Charte des droits et devoirs économiques des États, les instruments et les principes pour l'organisation des marchés des produits de base et différents codes de conduites pour régir les relations économiques internationales.
- (h) Un régime de traitement spécial et différencié pour les pays en développement dans le cadre de systèmes d'échanges internationaux, financiers et monétaires. Ce régime pourrait comprendre des mesures visant à protéger les pays en développement des dangers d'une libéralisation uniforme et prématurée et d'autres visant à soutenir les efforts que déploient ces pays pour accélérer le développement grâce aux politiques commerciales et d'investissement nécessaires.

La liste ci-dessus n'est pas exhaustive et certains des sujets qui s'y trouvent se chevauchent. L'idée est de choisir pour commencer deux ou trois sujets sur lesquels se fonderait la CNUCED, d'une part, pour entreprendre des recherches et des analyses, et, d'autre part, pour organiser des discussions intergouvernementales.

La CNUCED a un rôle clairement établi en matière de défense et son approche intégrée pour ce qui est du traitement des problèmes de développement l'a grandement aidée à accomplir ce rôle. Cette approche devrait être remise sur pied pour rallier les pays en développement derrière une CNUCED revigorée et, de façon générale, pour promouvoir la coopération internationale pour le développement.

E. Le rôle de la CNUCED en tant que centre pour l'harmonisation des politiques commerciales et de développement

On a confié à la CNUCED les tâches consistant à harmoniser les politiques commerciales et de développement conformément à la résolution 1995 (XIX). Elle s'acquittait de cette tâche pendant ses premières années, lorsque les pays en développement coopéraient avec elle et discutaient des conséquences de leurs politiques pour le développement des pays en développement et pour l'économie mondiale. Après le début des années 1980, les pays développés ont retiré leurs politiques macroéconomiques du programme de la CNUCED. Depuis, ces pays coordonnent leurs politiques macroéconomiques dans leur groupement exclusif, comme le G-7 (maintenant G-8) et ils ont tous les droits de le faire. Cependant, la communauté internationale, notamment les pays en développement, ont le droit de discuter des répercussions des politiques des pays développés sur leurs économies de façon spécifique. Selon la Charte, ce rôle est confié à l'ECOSOC des Nations Unies (ECOSOC) à qui il devrait être permis de s'acquitter de cette fonction légitime, prévue dans la Charte ; et, dans cette entreprise, la CNUCED devrait soutenir de façon significative ce Conseil.

F. La coopération Sud-Sud dont le SGPC

Depuis ses débuts, la CNUCED a toujours été un endroit bien établi dans le système des Nations Unies pour suivre les changements, élaborer des idées et des approches et, de façon générale, aider les pays en développement à établir une coopération Sud-Sud. Les événements récents requièrent qu'un nou-

veau souffle soit donné aux activités de la CNUCED dans le domaine. En effet, les pays en développement ont acquis une puissance grandissante dans l'économie et les échanges mondiaux. Ainsi, depuis 10 ans, la moyenne du rapport échanges/PIB des pays en développement est passée de 40 à 60%, la part de ces pays dans les échanges mondiaux est passée de 24 à 33% et leur part dans les échanges mondiaux de services est passée de 19 à 23%. Grâce à la hausse de leur part dans la production mondiale et à la diversification de leurs économies, la portée des échanges entre pays en développement s'est énormément étendue, ce qui est montré par les flux d'échanges Sud-Sud qui comptent maintenant pour 43% de toutes les exportations provenant du Sud. Certains pays en développement sont en train d'incarner le rôle de locomotives régionales ou mondiales en matière d'échanges et de croissance économique. Ces facteurs forment ce que l'on désigne couramment maintenant par l'expression *nouvelle géographie du commerce mondial*.

Lorsque les pays en développement ont décidé pendant leur réunion de São Paolo, qui coïncidait avec la CNUCED XI, de lancer le troisième cycle des négociations sur le SGPC, ils avaient ces nouvelles tendances et cette évolution à l'esprit ; et la CNUCED soutient ce processus.

Dans un rapport de la CNUCED, il a été estimé que si les pays en développement convenaient pendant le cycle de SGPC actuel de réduire les droits de douane moyens qu'ils s'appliquaient les uns aux autres de 50%, les échanges augmenteraient de 15,5 milliards de dollars. Selon ce rapport, les PMA bénéficieraient davantage d'une libéralisation des droits de douane sous un régime préférentiel dans le cadre du SGPC que d'une libéralisation selon l'obligation de la nation la plus favorisée (NPF) dans le cadre de négociations sur l'AMNA. Les concessions faites aux PMA dans le cadre du SGPC ont l'avantage de revêtir une sécurité juridique et une prévisibilité dans la mesure où le SGPC est un accord contractuel entre membres, qui est également cohérent avec les règles de l'OMC. Le SGPC garantit aux PMA un traitement spécial et il aura une importance économique et politique d'autant plus grande si, conformément à cette disposition, les pays en développement les plus développés, comme le Brésil, la Chine et l'Inde, accordent un accès aux marchés en franchise de droits, sans contingent et non réciproque pour toutes les exportations des PMA vers leurs marchés. Il s'agirait d'un facteur majeur dans la consolidation de l'unité des pays en développement récemment concrétisée par le biais de la formation du G-110.

G. La CNUCED en matière d'assistance technique

La percée de la CNUCED dans le domaine de l'assistance technique a été un processus négatif dans la mesure où il s'est fait au détriment de son rôle en matière de négociation et de ses travaux de recherche et d'analyse. En effet, l'assistance technique de la CNUCED, comme celle de tout le reste du système des Nations Unies, dépend des donateurs, ce qui a donné le pouvoir à ces derniers de totalement remodeler les autres fonctions de l'Organisation de façon à ce qu'elles servent leurs intérêts.

Ainsi, la CNUCED se porterait mieux si elle ne disposait pas de ses propres activités techniques, comme c'était le cas à ses débuts. Cependant, s'il est irréaliste de suggérer, au stade actuel, que l'Organisation renonce à tous ses programmes d'assistance technique, il serait raisonnable de suggérer qu'elle les réduise radicalement en les limitant à l'aide en matière de formulation de politiques dans des domaines qui relèvent de ses compétences et qui sont intimement reliés à ses travaux de recherche et d'analyse de politique. La CNUCED devrait laisser tous les autres types d'assistance technique fournis à l'échelle nationale dans le domaine des échanges et des questions connexes, y compris le développement de l'infrastructure commerciale, à d'autres agences, notamment au Centre du commerce international (CCI). L'Organisation devrait toutefois préserver le rôle qu'elle joue auprès du CCI en matière de conseil et de gestion.

L'assistance technique axée sur la politique de la CNUCED devrait comprendre l'octroi de conseils en ce qui concerne la formulation de politique commerciale, la gestion des dettes, l'élaboration de

lois nationales permettant l'application des droits de propriété intellectuelle ou le recours aux flexibilités prévues dans les règles commerciales. La CNUCED devrait généralement adopter une approche descendante plutôt qu'ascendante pour ce qui est de l'octroi de l'assistance technique : une assistance pour aider les pays en développement à appliquer les décisions en matière de politique prise par la CNUCED et d'autres forums connexes plutôt qu'une assistance émergeant à l'échelle nationale selon les besoins locaux spécifiques. L'assistance que la CNUCED a fournie aux pays en développement pendant les négociations commerciales du Cycle d'Uruguay était un bon exemple d'approche descendante. Par ailleurs, les pays en développement devraient insister sur le fait que la nouvelle assistance technique de l'Organisation soit financée par le budget ordinaire et que les contributeurs volontaires, aussi bien des pays développés que des pays en développement, forment partie intégrante des ressources globales dont dispose la CNUCED pour la coopération technique.

H. Aide au commerce

La CNUCED ne devrait suivre le train de l'*aide au commerce* qui provoque de nombreuses discussions dans les différentes organisations des Nations Unies. En effet, l'initiative de l'aide au commerce est conçue pour égarer les pays en développement et tirer profit de leur vulnérabilité afin de faire accepter et légitimer le programme commercial néo-libéral. Une des composantes principales de ce système est d'offrir une compensation aux pays en développement pour les coûts d'ajustement entraînés par la mise en oeuvre des exigences des pays développés en matière de libéralisation des échanges. La création de capacités de production et d'exportation et d'infrastructures liées au commerce en est une autre composante. Il est impossible de distinguer ce dernier type d'assistance de l'assistance au développement en tant que telle. L'initiative, par conséquent, est uniquement une assistance au développement rebaptisée de façon à être plus attrayante et une manière de dissimuler les lacunes en ce qui concerne l'atteinte des objectifs de l'aide publique au développement. De toute façon, il n'existe aucun étalon fiable autre que le lien avec le niveau de flux d'aide publique au développement pour évaluer l'apport de l'aide au commerce.

I. Les mesures intérieures en faveur du développement vs un environnement favorable au développement

Une distorsion majeure s'est introduite dans les fonctions de la CNUCED : ces dernières sont exclusivement reliées aux politiques de développement nationales des pays en développement au détriment de l'environnement favorable au développement. Il s'agit d'un changement apporté après une campagne concertée des pays développés et, par conséquent, il ne serait ni possible ni souhaitable de renverser cette tendance en excluant totalement les mesures intérieures du programme de l'Organisation. En effet, les mesures intérieures sont d'une importance capitale pour le développement et l'efficacité des mesures internationales dépend de l'adoption de mesures intérieures adéquates. C'est pour cette raison que même pendant ses moments de gloire, le programme de la CNUCED comprenait ce type de mesures, par exemple, des mesures pour la mobilisation de ressources intérieures, des mesures intérieures pour la diversification qui étaient comprises dans l'Acte final de la CNUCED I. Cependant, il est nécessaire de rétablir l'équilibre qui penche grandement aujourd'hui en faveur de ces mesures en retirant du programme de la CNUCED les éléments litigieux des mesures intérieures et en permettant à l'Organisation de passer davantage de temps à discuter et à négocier des moyens de rendre l'environnement et les institutions favorables au développement.

J. La CNUCED dans le domaine du financement

Les flux financiers sont devenus les phénomènes les plus importants de l'économie mondiale, à la fois d'un point de vue négatif et positif. En effet, la croissance des économies depuis le début des années 1990 a davantage été entraînée par les flux financiers que par les flux commerciaux. L'embargo virtuel imposé sur les discussions liées aux questions financières dans les forums de la CNUCED et le démantèlement de ses capacités en matière de recherche et d'analyse dans le domaine sont une déficience majeure de l'Organisation qui devrait être rapidement réglée en lui restituant ses anciennes fonctions dans le domaine. De toute façon, elle devrait contribuer au débat sur la construction d'une nouvelle architecture financière internationale. Dans le système financier international en évolution, il sera nécessaire:

- i. de veiller à la pleine participation des pays en développement ;
- ii. d'améliorer la capacité de réaction du système en cas d'urgence ;
- iii. d'accorder une plus grande flexibilité et autonomie aux pays en développement dans la gestion de leurs entrées de capitaux ;
- iv. de réformer les systèmes de surveillance et de réglementation ;
- v. de considérer l'octroi de liquidité supplémentaire, de générer des ressources pour le développement, de conclure des accords régionaux pour le contrôle des capitaux, de créer une monnaie commune régionale et des réserves régionales pour faire face aux situations d'urgence.

Le cadre idéologique dans lequel s'est inscrit le débat sur cette question a écarté la plupart des questions ci-dessus de toute considération. Il est, par conséquent, extrêmement important d'impliquer activement la CNUCED dans ce débat pour sauvegarder l'intérêt des pays en développement. Le recouvrement par la CNUCED de son ancien rôle en matière de financement requerra une augmentation de sa capacité de recherche.

K. La CNUCED et les réformes des Nations Unies

Les réformes que subissent les Nations Unies depuis 25 ans ont été principalement conçues pour affaiblir cette organisation et la position des pays en développement qui en sont membres, de façon à mettre le système au service des intérêts des grandes puissances ; un objectif largement atteint. Parmi tous les organes des Nations Unies, la CNUCED est celui qui a le plus souffert de ce processus, notamment à Carthagène et à Midrand où il a été radicalement affaibli. Le Secrétaire général de la CNUCED avait affirmé à la CNUCED X à Bangkok en 2000 qu'aucun autre organe des Nations Unies n'avait vu son budget réduit comme celui de l'institution qu'il dirigeait. Par conséquent, non seulement celle-ci ne peut s'attendre à aucune issue positive des réformes actuelles des Nations Unies, mais les prochaines transformations qui auront lieu dans ce contexte ne feront que l'affaiblir et affaiblir le système des Nations Unies dans son ensemble. Plus particulièrement, le programme économique des Nations Unies prévoyant de traiter des problèmes structurels de l'économie mondiale et de l'environnement international en faveur du développement ne fera que rétrécir.

Il serait inutile pour les pays en développement de s'opposer aux pays développés en matière de processus de réforme des Nations Unies. Ils auraient dû avoir pour seule réponse (encore aujourd'hui d'ailleurs) leur propre programme proactif relatif à la restructuration. Le présent document

d'informations générales constitue une proposition de ce type en ce qui concerne la CNUCED. Ainsi, les pays en développement devrait agir en faisant valoir ce programme plutôt que réagir, en étant sur la défensive, au programme de réformes établi par d'autres.

Au bout du compte, le combat pour préserver la CNUCED est inextricablement lié à un plus grand combat visant à restituer aux Nations Unies les rôles et fonctions globales que lui avait prévus la Charte dans le domaine économique. Ainsi, le résultat de l'un dépend des réussites et des échecs de l'autre. La défense d'un programme proactif visant à redonner vie à la CNUCED constitue probablement la dernière chance de voir les Nations Unies regagner le terrain perdu et recouvrer leur rôle principal dans les secteurs économique et social.

L. Protéger le mandat de la CNUCED

Une des tâches principales du Sud dans l'examen actuel des rôles et fonctions de la CNUCED est de veiller à ce que les mandats de cette dernière ne soient ni affaiblis ni réduits. Il serait inutile de s'engager dans un autre exercice visant à restructurer le mécanisme intergouvernemental ou le Secrétariat de l'Organisation. Il importe surtout de changer la nature et l'orientation des délibérations qui ont lieu au sein de ses organes intergouvernementaux, de ses travaux de recherche et d'analyse de son Secrétariat, ainsi que des programmes d'assistance technique. Pour atteindre cet objectif, il sera absolument nécessaire d'obtenir des ressources financières adéquates provenant principalement du budget ordinaire.

M. Le rôle du G-77 dans la réinvention de la CNUCED

L'établissement de conditions de jeu égales dans les relations et les négociations économiques internationales devrait être un objectif primordial de la politique de développement internationale. La CNUCED devrait donc recouvrer son rôle de soutien à une action forte et efficace des pays en développement, dans la mesure où il s'agit d'une condition essentielle à l'atteinte de cet objectif. Ce soutien est une contribution que l'Organisation doit apporter pour contrebalancer le soutien que des organisations comme l'OCDE, la Banque mondiale et le FMI fournissent aux pays développés dans leurs négociations internationales avec le Sud. Le fait de ne pas aider le Sud, le partenaire manifestement le plus faible, revient dans les faits à aider le Nord, le partenaire dominant, et à renforcer les conditions de jeu asymétriques ; ce qui n'est pas cohérent avec le véritable esprit du mandat de la CNUCED.

Le soutien à la consolidation collective des capacités et au renforcement du Sud peut prendre différentes formes, allant de satisfaire les demandes du Sud par la fourniture d'information de fond, par exemple des données, des éléments empiriques, des arguments théoriques ou un cadre conceptuel, à assurer un soutien organisationnel et logistique aux efforts déployés par le Sud pour formuler des positions communes ou se préparer aux négociations d'une autre façon. Une amélioration des capacités et un renforcement des pays en développement donneraient lieu à des négociations productives et un résultat équilibré, ce qui serait également à l'avantage du Nord.

Étant donné que les pays en développement ont tant à perdre à la CNUCED, il leur revient de faire valoir un programme proactif. Ainsi, le G-77 devrait, d'abord, adopter la plateforme de la renaissance institutionnelle de la CNUCED, puis commencer à la défendre et à faire pression en faveur de son adoption et de sa mise en œuvre dans les organes pertinents de la CNUCED, ainsi qu'à l'Assemblée générale des Nations Unies, sans tenir compte de la réaction négative que risquent d'avoir, dans un premier temps, les grandes puissances.

La mise en oeuvre de cet ensemble dépend en fin de compte des ressources financières et le G-77 doit insister pour que les ressources requises proviennent du budget ordinaire. C'est grâce à la manipulation de politiques budgétaires, administratives et relatives au personnel que les grandes puissances ont réussi à mettre la CNUCED dans son état actuel. Ainsi, si les pays en développement veulent renverser la tendance et réinventer la CNUCED, ils devront, par le biais d'efforts concertés, influencer les politiques pour qu'elles aillent précisément dans le sens inverse, c'est-à-dire tenter de façon coordonnée d'influencer les politiques budgétaires, administratives et relatives au personnel au sein des organes pertinents de la CNUCED et de la Cinquième Commission de l'Assemblée générale. Dans cette offensive, les pays en développement dont les économies ont été particulièrement florissantes dans les dernières années devront assumer une responsabilité spéciale. Ainsi, la campagne du G-77 visant à réinventer la CNUCED devrait aller vers une consolidation de sa propre unité et de sa cohérence interne.

VIII. CONCLUSION

Depuis presque 15 ans, les pays développés ont déployé des efforts concertés pour changer et démanteler la CNUCED et il faudra peut-être plusieurs années aux pays en développement pour réinventer et redonner vie à cette organisation. Cependant, la CNUCED doit retrouver sa voix et regagner le soutien et le respect des pays en développement qui se sont identifiés à elle et à sa mission pendant des dizaines d'années. Il n'y aura pas de moment plus opportun qu'aujourd'hui pour lancer une campagne en faveur du recouvrement par la CNUCED de son rôle proéminent et pour ramener l'Organisation au devant de la scène pour ce qui est des efforts multilatéraux visant à faire face aux difficultés complexes du développement mondial et à former une communauté internationale stable, viable et véritablement démocratique. Le vaste mandat de la CNUCED s'accordera parfaitement à une nouvelle ère où la promotion du développement, de la démocratie et de l'équité est un des défis principaux à surmonter et une des conditions à remplir pour construire un monde pacifique caractérisé par la coopération.